

Monsieur Nicolas Sarkozy
Présidence de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris

Paris, le 31 mars 2008

Monsieur le Président de la République,

Le secteur des Télécoms est l'un des principaux supports de croissance dont bénéficie notre pays depuis plusieurs années.

La Commission de Bruxelles vient de publier son 13^{ème} rapport sur les Télécoms. Nous sommes obligés de constater une certaine partialité dans ce texte : chiffres erronés, données tronquées laissent croire que la France est en retard dans le domaine des télécoms. Il en est tout autrement

Les tarifs français des mobiles, en prenant compte l'importance des offres illimitées, sont tout à fait dans les normes européennes. La France est le leader mondial de la TV sur ADSL. et propose aux consommateurs les offres triple play haut débit les plus compétitives du marché européen en terme de rapport débit / services / prix. Le parti pris du rapport de la Commission laisse interrogatif notamment lorsqu'on compare notre situation avec celle du Royaume-Uni, où les effets de cette séparation réseaux / services ne semblent pas particulièrement bénéfiques pour le consommateur final en termes de tarifs et de services. Doit-on y voir une conséquence du fait que les trois opérateurs mobiles sont des entreprises nationales comme les trois principaux opérateurs ADSL ?

Malgré une croissance des chiffres d'affaires, les gains de productivité réalisés entraînent des baisses d'effectifs dans tout le secteur. Notre propre entreprise, France Télécom-Orange subit la suppression de 22 000 emplois qui constitue la plus forte restructuration industrielle en France des trois dernières décennies. Rappelons, Monsieur le Président de la République, que l'État français reste le premier actionnaire, le principal bénéficiaire des dividendes versés (près de 3,5 milliards en 2008). Il est également le premier employeur avec l'existence de 70 000 fonctionnaires d'Etat qui voient pour beaucoup, leur statut et leur emploi menacés.

L'absurde proposition de la création « Réseaux Télécoms de France »

Madame Viviane Reding, la Commissaire Européenne chargée de la Société de l'Information et des Médias, préconise sous l'appellation « séparation fonctionnelle » la découpe des opérateurs Télécom en deux entités distinctes : d'un côté les infrastructures (« Réseaux Télécoms de France »), de l'autre les services.

Examinons les conséquences d'une telle décision. Sa simple possibilité crée déjà une incertitude aux répercussions fort dommageables.

Quel intérêt y a-t-il à provoquer une séparation fonctionnelle sur le réseau actuel ? La fibre optique oblige à un nouveau câblage complet de la France. Mais pour que la fibre optique puisse être installée, encore faut-il être certain qu'elle soit rentable dans un délai raisonnable et prévisible. Aujourd'hui les principaux opérateurs ont commencé à investir. Faut-il qu'ils arrêtent en attendant la création de Réseaux Télécom de France ? La séparation des différents acteurs de service de l'opérateur d'infrastructure, mettra ce dernier en situation de monopole. Ses propres modes de calcul de retour sur investissements déstabiliseront les acteurs du marché ce qui ne sera pas sans conséquences sur l'utilisateur final.

Si les obligations de service public ne s'appliquent plus aux opérateurs du marché, qui portera les responsabilités de l'aménagement du territoire ? Qui prendra à sa charge les zones reculées ? Comment sera garanti l'offre de service en tous points du territoire et l'équité tarifaire ? La France, rappelons-le est le pays le moins dense d'Europe.

Pour ce qui concerne plus particulièrement France Télécom, notre groupe devrait subir une séparation, une nouvelle saignée de l'effectif, la perte des cultures de métiers, un traumatisme supplémentaire alors que France Télécom-Orange connaît à la fois une profonde réorganisation et traverse une phase de privatisation délicate. Un nouveau bloc d'actionnaires institutionnels prenant le relais des investissements d'Etat, n'a même pas encore été trouvé. Provoquer la scission d'une entreprise récemment privatisée semble aller à l'encontre des principes mêmes de l'économie de marché dont pourtant la Commission européenne se réclame.

Contrairement au modèle préconisé par Madame Viviane Reding, la croissance du marché des télécoms, sa capacité d'innovation et de multiplication des services offertes aux consommateurs passent par la constitution de grands opérateurs intégrés. France Télécom est sans doute le premier opérateur convergent en Europe, en étant opérateur fixe en France et en Pologne, opérateur mobile sur l'ensemble de son implantation européenne. La TV sur ADSL est l'illustration du succès d'une intégration de l'opérateur d'infrastructure et de services. Les États-Unis et la Chine, les deux premiers pays en terme de clients, privilégient cette option. En écartant le principe de « séparation fonctionnelle », ces pays favorisent l'intégration de leurs opérateurs, sans doute pour leur permettre de partir demain plus aisément à la conquête de l'Europe.

Que souhaite la Commission européenne ? Que des entreprises étrangères ou des « fonds souverains » puissent accéder à nos infrastructures sans risque financier ? Que les fleurons de ce secteur de la haute technologie européenne soient la proie d'OPA ? Le retrait programmé de l'Etat français dans le capital de France Télécom - Orange, l'absence d'un bloc d'actionnaires stables, le cours bas de son action rendent cette menace tout à fait plausible à court terme.

La France a déjà expérimenté le principe de séparation entre les infrastructures et le service. C'est sur ce principe qu'a été développé le câble en France avec d'immenses difficultés rencontrées. France Télécom était l'opérateur d'infrastructure, tandis que Vivendi (Générale des Eaux) et Suez (Lyonnaise des Eaux) étaient les opérateurs. Les querelles ont été incessantes et l'ensemble des acteurs y ont perdu des sommes considérables.

La séparation du réseau ferré de la SNCF a accru les difficultés de dessertes pour des villes et des régions moins peuplées, réduisant du même coup leur capacité de développement économique. La séparation entre EDF et RTE rend plus difficile l'installation de zones industrielles pour de nombreuses communes.

Des décisions de Bruxelles déjà désastreuses pour la France

La décision communautaire récente concernant le roaming européen est lourde de conséquences pour les opérateurs et à terme pour les consommateurs.

En baissant le prix du roaming, tarif d'interconnexion entre les communications internationales, Bruxelles veut donner l'impression que les fixations tarifaires se préoccupent d'abord de l'intérêt du consommateur (les parlementaires européens sont effectivement des consommateurs). Par méconnaissance des contraintes du marché, les résultats concrets peuvent être très éloignés de ce vertueux objectif.

La France est un grand pays touristique. Le roaming dégageait un excédent de près d'un milliard d'euros sur la balance des paiements française. Cela permettait les investissements nécessaires au maintien d'une qualité de réseau. Un exemple parmi tant d'autres : la petite ville de Lacanau, dans la presqu'île du Médoc : 4000 habitants en hiver, 55 000 pendant les deux mois d'été, dont une majorité écrasante de touristes étrangers. Le prix du roaming s'étant effondré, l'opérateur en fournissant pendant deux mois de l'année seulement, un service au prix standard n'a plus la capacité de rentabilisation de l'infrastructure nécessaire aux pointes de trafic. Les infrastructures locales ne sont plus mises à niveau et seront demain rapidement saturées... Au final, quels bénéfices durables pour le consommateur ?

De graves conséquences économiques

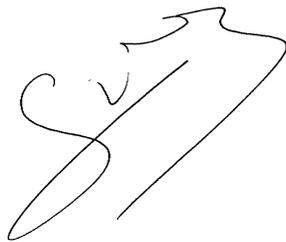
Les télécoms représentent près de 3% du PIB. En cas de séparation fonctionnelle, c'est une réduction de la croissance française de 0,05 à 0,1% par an sur une période de 5 ans, soit au total 0,25 à 0,5% de croissance. Ce sont plus de 50 000 emplois qui ne seront pas créés, faute d'investissements.

Enfin si cette séparation fonctionnelle s'opère, la première victime serait France Télécom. L'incertitude provoquera un affaiblissement durable de la valeur boursière de France Télécom dont rappelons le l'Etat est encore propriétaire de 26%, soit plus de 15 milliards d'euros.

La présidence française, une opportunité

Monsieur le Président de la République, la présidence française de l'Union vous donne l'opportunité de mettre fin aux incertitudes qui obèrent l'investissement dans le secteur des Télécoms. Un certain dogmatisme libéral, toujours à la mode dans quelques cénacles de la Commission européenne va à l'encontre des intérêts fondamentaux des entreprises, des salariés et des consommateurs. Le secteur des Télécom, vital pour la croissance des nations européennes, a besoin de certitudes et de pérennité pour mettre en oeuvre les multiples évolutions technologiques sources de richesse et d'emplois.

Nous vous prions, Monsieur le Président de la République, de recevoir nos respectueuses mais inquiètes salutations.



Sébastien Crozier
Président



Pierre Morville
délégué syndical central